



COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29 avril 2019

Présents : Bruno CHAIGNON, Roger CHEVALIER, Benoit CORDIER, Robert DEMOLY, David DEREPA, Jean François DUCROT, Christophe FLACELIERE, Jean-Paul GIRARD, Jean-Michel GUENIN, Dominique GUYAUX, Pierre GUYOT, Franck JACQUOT, Hervé JOLIVOT, Daniel MARTIN, Jérôme MOUREY, Pascal ORLANDI, Eric PIHET, Jean-Paul PONCHON, Norbert PRUDON, Marie-Christine REGNET, Denis REPERANT, Laurent RIOTTE, Gilles ZOPPI.

Excusés : Michel BILLOT LAILLET, Gilles BINDA, Jean-Luc COIGNON, Jérôme GANNAT, Jean-Philippe GAUTHIER, Florence HAULTCOEUR, Sandrine JACQUES, Jean Claude JACQUOT Jacques LAPOSTOLLE, Eric MEZIER, Joël MILLARD, Sophie RABINE, François TOSCANO.

Absents : Jean-François BIARD, Bernard MARY, Benoit PERRIN, Jacky THUBAUT.

Invité excusé : Emilian BROE (C.T.S.)

Invitée absente : Stéphanie DAZY (Médecin)

Membre à voix consultative excusé : Loïc PHILIPPE (Délégué des coureurs)

Début de séance à 19 heures

1) **Accueil et émargement :**

Le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et cite les membres excusés.

Le Président demande à tous d'avoir une pensée pour le décès de Dimitri MORIN (35 ans), Fondateur et président du Vélo loisirs Nancray en 2010, et organisateur de la rando VTT la Sapinette.

Il est à nouveau rappelé le fonctionnement des commissions (confirmé en B.E.) : Les rapports de celles-ci doivent être communiqués aux membres du C.A. en amont de la réunion pour prise de connaissance. Le rapport est ensuite proposé à l'adoption lors du Conseil d'Administration.

Au nom du C.A., le Président adresse ses plus vives félicitations aux organisateurs de :

- Tour de Haute Saône
- La Prestige juniors
- Tour de Saône et Loire
- La Bourgogne Cyclo
- Tour du Jura

Pour la qualité de leurs organisations.

2) **Approbation du compte -rendu du C.A. du 12 février 2019:**

Adopté à l'unanimité des membres présents.

3) **Etat Statistique des licences :**

Eric PIHET présente un point à date des licences :

Au 19 avril, pour l'ensemble de la France, la progression est de - 1,69%, toutes disciplines confondues.

Pour la BFC, la progression est de +0,6%, (+36 licences). Nous sommes malgré tout encore à 444 licences du définitif 2018.

4 Comités départementaux sont en avance (39, 70, 71, 90), les 4 autres sont en retard.

141 clubs sont réaffiliés.

Le BMX progresse de +4,5%, le VTT de +4,11%, alors que la route régresse de -3,77%.

Les effectifs les autres disciplines sont trop faibles pour que les augmentations ou diminutions soient significatives.

4) **Point véhicules et déplacements :**

- Services Civiques :

Nous avons deux services civiques (Léo BOUVIER, basé à Dijon et Chloé CHARPENTIER (contrat en cours) basée à Besançon qui s'acquittent parfaitement de leur mission.

- Règlement d'utilisation des véhicules :

Le Président présente le projet de règlement relatif au prêt de véhicules aux Comités départementaux, aux Clubs, ou aux Administrateurs. ([document en annexe](#)). Ce projet de règlement a été validé lors du dernier B.E. Ce document est soumis pour approbation aux membres du C.A.

Le règlement d'utilisation des véhicules est validé à l'unanimité.

- Nécessité de réglementer la nomination des chauffeurs :

Avant tout prêt de véhicule par le Comité, le preneur devra donner le nom du ou des chauffeurs.

- Intervention de Laurent RIOTTE :

Laurent nous expose son projet d'application WARNEO, ([document annexe](#)) destiné à lutter contre la non prise en compte des effets de la fatigue par les chauffeurs. Ce projet a été présenté au Président de la FFC qui a donné son aval à la poursuite du développement, et à une prise en charge financière de la FFC. "Affaire à suivre"

- Intervention de Marie Christine REGNET :

Marie Christine présente un petit fascicule bien documenté sur les consignes à communiquer aux chauffeurs des véhicules. Ce document est destiné à leur faire prendre conscience des effets de la fatigue et de prévoir des temps de conduite et de repos. Il devra être suivi d'un règlement précis qui sera adopté lors des prochaines BE & CA.

5) **Point Financier :**

Le Trésorier Général Présente un document de suivi de situation budgétaire au 31 mars 2019. ([document annexe](#)).

La lecture de ce document et les explications de Jean Paul PONCHON n'appellent pas de questions de la part des membres du Conseil d'Administration.

6) **Validation des comptes-rendus reçus des commissions :**

- Commission technique et sportive :

Benoit Cordier évoque les quelques petits changements apportés au budget de l'ETR ([document annexe](#)) et demande au conseil d'Administration de valider ce Budget.

Le budget de l'ETR 2019 est validé à l'unanimité des présents.

Le Président remercie Benoit et Emilian pour cet important travail.

- Commission féminine :

Jean François DUCROT revient sur quelques points du rapport de la commission, notamment le manque d'implication des féminines elles même au sein de cette commission et lance un appel pour que toutes les disciplines et tous les départements soient représentés.

Demande d'appliquer une réduction de 100 € 00 sur les épreuves féminines comportant 2 courses (M-C et J-E-S) non encore positionnées au calendrier 2019, et étendu à la saison 2020.

Après discussion et intervention du Trésorier Général, il n'y aura pas de réduction des droits mais un reversement du Comité, d'un montant de 100 € 00, au club organisateur.

Cette proposition est validée à l'unanimité des présents.

- Commission d'arbitrage :

Marie Christine REGNET demande une plus grande vigilance des arbitres sur la rédaction des compte rendus et rapports à l'issue des épreuves.

Il est évoqué une récente affaire où une amende a été donnée à un club, alors que rien ne figurait dans le rapport de course. La pénalité en question pourtant méritée a dû être retirée. Un échange verbal a eu lieu entre Marie Christine REGNET et d'autres membres de la Commission qui déplorent le fait que la -dite commission ne se réunit jamais.

Cet échange a entraîné le départ immédiat, sans explications de Marie Christine REGNET.

- Point sur les arbitres VTT :

Sur le papier, nous avons des arbitres VTT, mais une grande partie de ceux-ci sont inactifs et ne veulent pas officier. Cette situation met en péril l'activité même, car il est hors de question que le Comité autorise des compétitions sans arbitres.

La commission VTT doit donc faire le nécessaire pour convaincre les arbitres existants d'officier, voire d'en former de nouveaux.

Devant l'urgence de la situation, il sera fait appel aux arbitres "route" volontaires afin de pallier à l'actuelle pénurie.

7) **Dossiers traités en Bureau Exécutif et validation :**

- Dossier CNDS Agence Nationale du SPORT :

Actuellement, nous n'avons aucune certitude sur les modalités de répartition des subventions.

Ce que l'on sait aujourd'hui, c'est que la FFC fait partie des fédérations retenues pour 2019 pour être membre de l'A.N.S. Nous allons donc fonctionner avec ce dispositif expérimental.

La somme globale Nationale attribuée au cyclisme en 2018 **devrait** rester la même, et être versée à la FFC, qui sera chargée de la dispatcher selon des critères non définis.

Pour l'instant, il n'y a pas de ressources humaines affectées à cette mission.

Les demandes se feront via le compte ASSO.

Calendrier prévisionnel : début de campagne début mai, compte Asso des CR avant fin mai, compte Asso des clubs mi-juin.

Questions en suspens : Quelles seront les actions éligibles ? Quoi pour les Comités départementaux ?

- Cadres d'Etat :

Les actuels CTS pourraient voir une modification de leur statut, car ils pourraient devenir salariés de leur fédération.

- Affinitaires :

- Toujours pas de convention signée entre la FFC et la FSGT.

- Demande d'extension du règlement relatif aux sélections des coureurs qui courent pour les fédérations affinitaires, aux sélections départementales.

Cette demande a été validée, ce jour, par les présents, lors de la précédente réunion des Présidents de Comités Départementaux.

- Opération savoir rouler :

La FFC a lancé cette importante action, similaire au "savoir nager". Les clubs pourront être des partenaires privilégiés pour cette action, notamment pour des actions en milieu scolaire.

L'ensemble des infos sera transmis aux membres du BE, du CA et aux clubs.

- Réforme des DN :

Denis REPERANT informe les membres du CA sur les Changements prévus

- Les actuelles DN vont devenir Nationale 1, 2,3.
- Le nombre potentiel passe à 30 équipes par division.
- Réforme de la Coupe de France dont le classement n'impactera pas les montées et descentes.
- Les équipes retenues seront labellisées N1,N2,N3 pour une durée de 3 ans.

8) Questions diverses et courriers reçus :

- Gestion des catégories en Pass cyclisme :
Plusieurs demandes de changement de catégorie pour les plus de 50 ans. Il faut une réunion effective de la commission pour avis sur les demandes.
Nous rencontrons toujours des problèmes avec les licences à la journée, notamment avec les coureurs extérieurs à la région. Quand les arbitres ont une connexion internet sur place, ils doivent vérifier sur le site FFC la situation des coureurs concernés.
- Assemblée Générale 2019 :
La date du 1^{er} février 2020 a été retenue par le BE du 23/04/2019, mais plusieurs personnes font des remarques par rapport à cette date qui tombe le jour des championnats du monde de cyclo-cross, et risque de nous priver d'un certain nombre de personnes.
Il est donc décidé de ne rien figer et réfléchir au maintien ou non de cette date.
- Point Calendrier :
Norbert PRUDON signale qu'il n'y a actuellement pas de litige ou cas particulier à résoudre. Il y a eu quelques changements de date et quelques annulations.
- Convention territoriale :
Le Comité Régional a perçu 50% des sommes attribuées pour 2018 et 2019.
En amont de la présente réunion s'est tenue la réunion avec les Comités départementaux, pour valider les montants qui leur seront attribués, conformément aux clés de répartition fournies à la FFC.
Les CD doivent rendre un tableau justificatif des actions "subventionnables" avec atteinte des objectifs. La FFC ne paiera pas les actions non justifiées.
Une prochaine réunion est prévue avec les clubs bénéficiaires.
- Cas de tricherie :
Le cas Minot est passé en commission disciplinaire de la FFC : attente de décision.
- Jeunes en piste à Valentigney :
Le Président cite l'organisation prochaine de cette manifestation, souhaite une bonne réussite aux organisateurs et demande aux membres du CA de relayer l'information.

Fin de réunion à 22 heures 45

Le Président

Gilles ZOPPI

Le secrétaire de séance

Jean Michel GUENIN